

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 7 octobre 2025 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 22
Quorum de présence : 17
Votes exprimés :
Dont : 22
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 7 octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE

La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL